

République Française
Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION N° 2023 - 034
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois
Et le vingt-deux septembre

A 19 h 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 08 septembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Antoine GRAZIANO, Michel COLLOMB, Marc CASTELLACCI, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Damien GANDELLI.

Excusés : Joël GAUTHIER, Mariette PIOVESAN

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

OBJET – Budget général – Décision modificative n°4 – Intérêts ligne de trésorerie 2021.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Réotier a contracté en 2021 une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € auprès de la Caisse d'Épargne. Il s'avère qu'il n'a pas été nécessaire de procéder au tirage de cette ligne de trésorerie cependant, il convient de mandater les intérêts de non utilisation ainsi que les frais de dossier prévus au contrat.

Au niveau comptable, il est nécessaire de procéder en section de fonctionnement aux écritures comptables suivantes :

N° article	Libellé	Montant Dépenses
Section de fonctionnement		
D 66111	Charges d'intérêts	+ 400 €
D 617	Études et recherches	- 400 €
TOTAL		0

Après délibération, le Conseil Municipal : 9 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

- **Approuve** la décision modificative n°4 du budget général de la commune dans les termes énoncés ci-dessus.
- **Autorise** monsieur le Maire ou son représentant à passer les écritures comptables énoncées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT

